CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

INTERNATIONAL TRADING SYSTEMS AND SERVICES – ITSS

Société Anonyme au capital de 1 513 458 €.
Siège Social : Impasse Passoir, 17 rue de Neuilly, 92110 CLICHY.
451 973 333 R.C.S. NANTERRE.
SIRET 451 973 333 00037.

AVIS DE REUNION VALANT AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont informés qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire le 11 juillet 2008 à 10 heures au siège social de la société Initiatives et Développements, 14, rue Chaptal, 92309 Levallois Perret, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

— Nomination d'un co-Commissaire aux comptes titulaire et d'un co-Commissaire aux comptes suppléant, en adjonction aux Commissaires aux comptes déjà en fonction ;
— Pouvoirs pour formalités.

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

— Modification de la date de clôture de l'exercice social ;
— Modification corrélative des statuts ;
— Pouvoirs pour formalités.

Projet de résolutions

Relevant de l'Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution *(Nomination d'un co-Commissaire aux comptes titulaire et d'un co-Commissaire aux comptes suppléant).* — L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer, en adjonction des commissaires aux comptes déjà en fonction :
— en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire Monsieur Jean-Paul MARTIN, 22 rue Beaujon, 75008 Paris, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013,
— en qualité de co-commissaire aux comptes suppléant Monsieur Philippe TOUCHAIS, 19 rue Th. De Banville, 75017 Paris, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013.

Deuxième Résolution *(Pouvoir pour formalités).* — L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et publications prescrits par la Loi.

Projet de résolutions

Relevant de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Troisième résolution *(modification de la date de clôture de l'exercice social ; modification corrélative des statuts).* — L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide de fixer les dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social respectivement au 1er janvier et 31 décembre de chaque année au lieu des 1er octobre et 30 septembre, et d'augmenter de trois mois l'exercice en cours qui aura ainsi exceptionnellement une durée de quinze mois et sera clos le 31 décembre 2008.
En conséquence, l'assemblée générale décide de modifier l'article 26 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :
Article 26 - EXERCICE SOCIAL
« Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1er janvier et finit le 31 décembre ».

Quatrième Résolution *(Pouvoir pour formalités).* — L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et publications prescrits par la Loi.

Les demandes d'inscription de projets de résolution à l'ordre du jour doivent être envoyées dans les conditions prévues par l'article R225-71 du Code de Commerce, jusqu'à vingt-cinq jours avant l'assemblée générale.

Ce présent avis vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite de demande d'inscription de projets de résolutions présentés par les actionnaires.

Tout actionnaire a la faculté de poser des questions écrites. Celles-ci doivent être envoyées dans les délais légaux au siège social de la Société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au Président du Conseil d'Administration ou par voie électronique à l'adresse suivante : info@itss-computer.com.

Tout actionnaire peut participer à l'assemblée générale personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions.

Seuls seront admis à l'assemblée, à voter par correspondance ou à s'y faire représenter, les actionnaires qui auront justifié de leur qualité :
— en ce qui concerne les titulaires d'actions nominatives, par l'inscription desdites actions en compte nominatif pur ou administré au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris ;
— en ce qui concerne les titulaires d'actions au porteur : par le dépôt au siège social de la Société d'une attestation d'un intermédiaire habilité constatant l'enregistrement comptable des titres au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Les actionnaires pourront se procurer un formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, au siège social.

Les demandes de formulaire unique pour voter par correspondance doivent être effectuées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, et parvenir à la société six jours au moins avant la date prévue de l'assemblée.

Les indications de vote ne seront prises en compte que si les formulaires dûment remplis parviennent à la société trois jours au moins avant la réunion de l'assemblée.

Le Conseil d'Administration

0807845